

Sommaire

- 2 Mot du président
- 3 Vers la fin des retards de paiement dans la construction de projet publics
- 4 Le prix Innovation va à Eurovia Québec
- 4 Roxboro Excavation se mérite le prix Reconnaissance-mixité
- 5 Eurovia Québec se mérite le prix Défi prévention santé-sécurité du travail
- 6 CRT Construction récipiendaire du prix Génie-voirie en développement durable
- 7 L'ACRGTO remet le prix Fernand-Houle à monsieur Julien Savard
- 8 Les exigences de vaccination d'un donneur d'ouvrages en chantier
- 10 Le gouvernement agit pour réduire l'élimination des résidus
- 11 Un meilleur encadrement de l'utilisation des matériaux recyclés
- 12 Chute mortelle d'un travailleur de à Notre-Dame-du-Laus
- 13 Décès d'un contremaître sur un chantier à Montréal
- 14 Décès d'un conducteur au chantier Micoua-Saguenay, près de Baie Comeau
- 15 L'appel d'offres pour la construction de la bretelle d'accès à Crabtree est lancé
- 16 Sanction du projet de loi 12
- 17 Le ministre des Transports confirme une entente pour soutenir les camionneurs artisans
- 18 Boralex, Énergir et Hydro-Québec s'associent pour trois projets éoliens
- 19 Le dernier tronçon de l'autoroute 85 en chantier dès cette année
- 20 Jusqu'à 46 M\$ à Ciment Québec pour un projet qui diminuera ses émissions de GES
- 21 Contournement de Saint-Lin-Laurentides et réaménagement de la route 335
- 22 Kitcisakik et Hydro-Québec lancent le projet Animiki Ickote
- 22 Le ministre Jean Boulet lance un outil pour favoriser la qualité de vie au travail
- 23 Le ministre Jean Boulet annonce un investissement de 13,2 millions de dollars pour former 660 travailleurs des métiers de l'eau
- 24 Le 78e congrès annuel de l'ACRGTO
- 25 Cyclo-Golf 2022
- 30 Nouveaux membres



**Cyclo-Golf de l'ACRGTO
mardi 19 juillet 2022
Au Club de golf Le Mirage**



La main-d'œuvre à l'ordre du jour

L'ACRGTO tenait son 78^e congrès annuel les 2 et 3 juin au Centre des congrès de Québec sous le thème « La main-d'œuvre au centre de la relance ». C'est plus de 500 personnes réunies pour des conférences, des entretiens et des ateliers.

La main-d'œuvre était sur toutes les lèvres, car le défi de la main-d'œuvre, présent bien avant la pandémie, s'est accentué et chaque industrie met en place des mesures pour attirer et conserver la main-d'œuvre. L'ACRGTO et l'ensemble de l'industrie de la construction mettent l'épaule à la roue afin de remédier à la situation.

L'ACRGTO et les autres associations ont notamment travaillé avec la Commission de la construction afin de mettre en place plusieurs mesures visant à contrer les effets de la rareté de la main-d'œuvre.

Bien d'autres sujets ont attiré l'attention. On pense notamment à notre industrie qui a entrepris un virage technologique et qui démontre une grande ouverture envers l'implantation d'innovations dans ses opérations. D'ailleurs, différentes initiatives sont en cours dans l'industrie afin de favoriser le virage numérique. On n'a qu'à penser au déploiement de la Feuille de route gouvernementale BIM déjà en cours et l'Initiative québécoise pour la Construction 4.0 qui permet un accompagnement personnalisé afin d'augmenter la rentabilité et la productivité des entreprises en ayant recours aux bons outils numériques. L'ACRGTO est très active dans ces dossiers très importants pour les entreprises.

L'innovation n'est pas seulement un prérequis pour performer, mais aussi pour attirer de la main-d'œuvre. Les jeunes sont à la recherche de domaines stimulants et notre industrie a le devoir de se rendre plus attrayante afin de les convaincre de se joindre à la construction, surtout en période de pénurie de la main-d'œuvre, où l'industrie doit redoubler d'efforts afin de rendre notre secteur attractif.



Autre dossier important pour l'ACRGTO, celui de la santé et sécurité au travail. L'ACRGTO suit de près le déploiement du projet de loi 59 modernisant le régime de santé et sécurité au Québec qui a tant fait parler en 2021. Après avoir démontré notre mécontentement face à certaines mesures proposées et adoptées dans le projet de loi, dont celui sur le représentant en santé et sécurité, l'ACRGTO veillera à protéger les intérêts de ses membres dans le développement de la réglementation découlant de ce projet de loi tout en ayant en tête la santé et la sécurité de tous les travailleurs.

Le Défi Têtes rasées de Leucan

Je tiens à féliciter Caroline, Danny et Christian d'avoir offert leurs cheveux pour la cause de Leucan. On se rappellera que l'ACRGTO a relevé le Défi Têtes rasées cette année. Cette cause que l'ACRGTO chérit depuis 20 ans

Le Défi Têtes rasées de l'ACRGTO a permis d'amasser 29 275 \$ pour Leucan!

est des plus importante pour les enfants touchés par le cancer. Il faut aussi saluer Xavier Roesch, de Eurovia Québec, et Ronnie Flannery-Guy, de Essa-Tech, qui sont montés sur scène, en plein congrès, pour relever le défi que les permanents de l'ACRGTO avaient

relevé la semaine précédente. Cette initiative a ainsi permis d'accumuler 15 000 \$ de plus que les 14 275 \$ recueilli pendant le Défi Têtes rasées de l'ACRGTO. Bravo à tous pour ces 29 275 \$!

Cyclo-Golf – 19 juillet

Aussitôt le congrès terminé, nous voilà à préparer le prochain Cyclo-Golf de l'ACRGTO qui se tiendra au Mirage de Terrebonne le 19 juillet prochain. Je vous invite à vous y inscrire dès maintenant sur le site internet de l'ACRGTO.

Les membres de l'ACRGTO profiteront, encore cette année, du privilège de jouer au prestigieux Club privé Le Mirage à l'occasion du Cyclo-Golf 2022.

Steve Gonthier
président du conseil d'administration de l'ACRGTO ♦

Adoption du projet de loi no 12 sur l'achat local – Vers la fin des retards de paiement dans la construction de projet publics

Après près de 10 ans de représentations et de travail acharné, la Coalition contre les retards de paiement dans la construction crie victoire! L'adoption du projet de loi n° 12 mettra finalement un terme au problème des retards de paiement dans le secteur public.

Rappelons que la Coalition, un regroupement d'associations d'entrepreneurs en construction, avait été mise sur pied à l'automne 2013 afin que cesse définitivement l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans ce secteur.

Une étude commandée par la Coalition en 2014 avait révélé que l'impact économique négatif des retards de paiement s'élevait à plus d'un milliard de dollars annuellement, incluant 25 M\$ en coûts supplémentaires.

La Coalition salue le travail des parlementaires qui ont étudié le projet de loi et qui se sont rangés derrière ses arguments afin d'établir un calendrier de paiement obligatoire et un mécanisme de règlement rapide des différends, le cas échéant. La Coalition continuera d'être vigilante et offre tout son soutien pour s'assurer que les dispositions réglementaires à venir respecteront l'esprit du projet de loi et les attentes de l'industrie de la construction. Leur entrée en vigueur dès que possible est également souhaitée pour que tous les intervenants puissent bénéficier de leur impact positif dans les meilleurs délais.

Une étude commandée par la Coalition en 2014 avait révélé que l'impact économique négatif des retards de paiement s'élevait à plus d'un milliard de dollars annuellement, incluant 25 M\$ en coûts supplémentaires qui sont intégrés au prix des soumissions par les entreprises pour contrer les risques de retard de paiement. La Coalition jugeait alors inconcevable que les contribuables aient à faire les frais de cette problématique qui perdure depuis trop longtemps.

Source : Coalition contre les retards de paiement dans la construction ◊

SIÈGE SOCIAL 435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

BUREAU DE MONTRÉAL 7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Téléphone : 418 529-2949 | 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télécopieur : 418 529-5139 | 514 354-1301 | Téléc. du service des affaires juridiques et des relations du travail : 418 529-4831

EN LIGNE www.acrgtq.qc.ca | acrgtq@acrgtq.qc.ca



L'ACRGTO MÉDIA est publié par la direction générale de l'ACRGTO | Coordinatrice : Caroline Gilbert | cgilbert@acrgtq.qc.ca

ISSN 1913-9837 | Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec | Poste-publication convention 40020392

Copyright © ACRGTQ 2022

78^e Congrès de l'ACRGQ

Le prix Innovation va à Eurovia Québec

Dans le cadre de son 78^e congrès, l'ACRGQ a remis le prix Innovation 2022 à Eurovia Québec. Le Prix Innovation valorise les efforts des membres de l'ACRGQ dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation. Le prix Innovation est commandité cette année par Travelers.

Eurovia Québec ajoute une nouvelle fonction à la route en inventant la route à énergie positive. En effet, un premier banc d'essai en Amérique du procédé innovant Power Road® a été réalisé par Eurovia Québec sur un de ses sites à Bromont.

Le banc expérimental, prévu spécifiquement pour le développement d'applications en milieux nordiques, est multifonctionnel permettant notamment, le déglacage de surface d'aires de stationnement en enrobés bitumineux et de trottoirs en béton, la protection à la fissuration par retrait thermique des enrobés bitumineux et la protection contre la pénétration du gel en profondeur dans le sol.

De plus, il fournit une énergie thermique propre et renouvelable qui procure chauffage et climatisation aux espaces de bureaux pour plus de 20 personnes.

L'installation, dans les premiers centimètres de l'enrobé bitumineux, de tubes transportant un fluide caloporteur permet un échange thermique innovateur. Captée par le biais des rayonnements solaires sur la chaussée en

enrobés, l'énergie thermique peut être stockée puis restituée aux bâtiments et infrastructures environnants via un système de pompes à chaleur. ◊



78^e congrès de l'ACRGQ

Roxboro Excavation se mérite le prix Reconnaissance-mixité



L'ACRGQ souligne l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. Le prix Reconnaissance-mixité 2022 est remis à Roxboro Excavation. Le prix est commandité par AON.

Roxboro Excavation a été l'organisation qui s'est démarqué en 2021 en embauchant un très grand nombre de femmes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction. L'entreprise priorise l'établissement d'un climat de travail basé sur le respect et l'ouverture, au bénéfice de leurs employés. L'entreprise adopte des pratiques axées sur le bien-être, la santé et la sécurité de ses employés et mise sur la communication, la

>

78^e congrès de l'ACRGTO

Eurovia Québec se mérite le prix Défi prévention santé-sécurité du travail

La directrice générale de l'ACRGTO, M^e Gisèle Bourque, a remis, en compagnie de Mme Nadia Rabouin, directrice prévention de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) le prix Défi prévention santé-sécurité du travail 2022 à Eurovia Québec.

À la demande de l'ACRGTO, l'ASP Construction a accepté encore cette année de faire partie du comité d'examen.

« Cette remise de prix se veut une initiative qui permet aux entrepreneurs de valoriser leurs efforts dans un contexte où la santé et la sécurité ont une place de premier plan dans la gestion des chantiers de construction au Québec », a mentionné la directrice générale, Gisèle Bourque, lors de la remise du prix.

Eurovia Québec, a mis de l'avant le développement d'un exosquelette spécialement adapté aux métiers de la construction aux prises avec des blessures au dos. En matière de prévention, aborder les défis du travail physique sur les chantiers est essentiel.

La directrice prévention de l'ASP Construction, Mme Rabouin, a mentionné lors de son allocution : « De nouvelles technologies existent pour soutenir les employeurs dans leur démarche de prévention et les bénéfices sont bien réels ! Afin d'en faciliter l'intégration et l'utilisation, ces nouvelles pratiques doivent être adaptées aux travailleurs et développées en collaboration avec les équipes de travail. Eurovia Québec et son personnel ont réussi cette intégration avec succès sur leurs chantiers ».

Le Prix Défi prévention santé-sécurité du travail souligne les efforts des entrepreneurs en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les chantiers de construction de génie civil et voirie. ◊



collaboration et l'entraide en tirant profit des forces et compétences de chacun.

L'ACRGTO appuie sans réserve les objectifs du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction et considère que l'industrie doit créer un milieu propice à la mixité et par le fait même à l'inclusion des femmes. ◊



© Roxboro

78^e congrès de l'ACRGTQ

CRT Construction récipiendaire du prix Génie-voirie en développement durable

La directrice générale de l'ACRGTQ, M^{me} Gisèle Bourque a remis, en compagnie d'Anik Girard, directrice générale de Constructo, le prix Génie-voirie en développement durable 2022 à CRT Construction. Le prix est commandité par Activa environnement.

Cette année, le gagnant du prix Génie-voirie en développement durable s'est fait remarquer dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie. CRT Construction a procédé à la réfection du pont ferroviaire enjambant la rivière Port-Daniel dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Opérant dans le milieu sensible, de nombreuses mesures comme l'utilisation d'équipements avec huile hydraulique biodégradable ont été utilisées. Aussi, une mise en place stratégique des jetés a été faite afin de protéger cet environnement. Également, afin de minimiser l'envergure des interventions dans ce milieu, certaines portions des ouvrages de fondation existants ont été conservées, diminuant du même coup la quantité de nouveaux matériaux requis.

La revalorisation des matériaux et la réhabilitation des sites ont également été des aspects importants du projet. On pense notamment aux sols contaminés existants, aux poutres de plusieurs travées et aux dormants de bois traités du tablier de pont existant ont été revalorisés.

Plutôt que de disposer des matériaux granulaires constituant ses jetées, CRT Construction a procédé à un triage et à un nettoyage de ceux-ci sur le site afin de les réutiliser pour les enrochements permanents à construire.

Enfin, la structure datant de plus de 100 ans a été soulevée alors que les piliers la supportant normalement étaient remis à neuf contribuant ainsi à la conservation et au renforcement de la travée principale du pont.

Organisé conjointement par Constructo et l'ACRGTQ, le prix Génie-voirie en développement durable a pour objectif de sensibiliser tous les acteurs québécois du secteur génie civil et voirie à l'importance d'exercer leurs activités en tenant compte des enjeux de développement durable visant à créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable. ♦



78^e congrès de l'ACRGTO

L'ACRGTO remet le prix Fernand-Houle à M. Julien Savard

L'ACRGTO a remis le prix Fernand-Houle 2022 à M. Julien Savard.

Le prix Fernand-Houle rend hommage à un entrepreneur qui s'est démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant, une réalisation ou une carrière impressionnante dans le domaine du génie civil et voirie, et en reconnaissance pour sa contribution à son industrie.

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Julien Savard est le plus jeune des 4 frères qui ont pris les rênes de l'entreprise de leur père en 1971 qui existait depuis 1940.

En 1978, les frères érigent leur première usine de béton bitumineux à Saint-Marc-des-Carières dans leur ville natale. À la suite de plusieurs acquisitions et fusions d'entreprises, Construction & Pavage Portneuf inc. prend naissance en 1980. En 1982, Julien Savard et son frère Rénauld acquièrent les parts de leurs deux frères aînés. Ainsi, la transmission à la génération suivante entamée dans les années 80 s'est faite dans la continuité des valeurs traditionnelles de l'entreprise.

Avec un fort profil administratif, un développeur, Julien Savard est toujours présent pour solutionner les problèmes et faire avancer l'entreprise.

Julien Savard s'est impliqué auprès de l'ACRGTO pendant plus d'une décennie. Il a été administrateur, trésorier et président du Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage, en étant l'un de ses fondateurs.

Au fil des années, il entretient la culture familiale au sein de l'entreprise même aujourd'hui avec ses 350 employés. Homme d'équipe, humble et discret, il ne cherche pas les mérites ou à être sous les projecteurs. Impliqué dans sa communauté, il a également présidé La Fondation des services santé et sociaux de Portneuf.

Toujours impliqué dans l'entreprise familiale, il a particulièrement accéléré le développement de l'organisation au cours des 15 dernières années et la 3^e génération est maintenant en place.

L'ACRGTO rend hommage à ce récipiendaire pour ce parcours inspirant.

À propos de Fernand Houle

Fondateur de EBC inc., c'est en mettant de l'avant ses qualités d'ingénieur et de fonceur qu'il est devenu un des entrepreneurs généraux les plus respectés du Québec. Ayant rendu l'âme en 2010, ce visionnaire de notre industrie a pavé la voie à de nombreuses organisations québécoises qui sont aujourd'hui reconnues, elles aussi, comme des fleurons de notre industrie.

Il a été également grandement impliqué dans différentes associations. Il a été notamment président du conseil d'administration de l'ACRGTO en 1984 et été membre du premier conseil d'administration de l'Association des entreprises en construction du Québec (AECQ). Il y a siégé comme officier et y a siégé également au comité exécutif à titre de secrétaire de 1976 à 1979. ♦

Julien Savard s'est impliqué auprès de l'ACRGTO pendant plus d'une décennie. Il a été administrateur, trésorier et président du Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage, en étant l'un de ses fondateurs.



Les exigences de vaccination d'un donneur d'ouvrages en chantier peuvent-ils justifier l'adoption par un entrepreneur d'une politique de vaccination obligatoire



Par : Ariane Bouchard, CHRA et Associée
et Laurence Jolicoeur, avocate chez Dentons
Canada sencl

Un grand nombre d'employeurs, y compris dans le secteur de la construction, exigent désormais, que l'ensemble de leurs employés soient vaccinés contre la COVID-19. Dans plusieurs cas, cela vise à répondre aux exigences venant des donneurs d'ouvrage.

Bien que la jurisprudence portant sur la validité de ce type de politiques demeure relativement limitée, et ce, particulièrement au Québec, certaines tendances ressortent des quelques décisions rendues et peuvent guider les employeurs à mieux comprendre leurs droits et obligations.

De manière générale, le fait qu'un donneur d'ouvrage exige que les travailleurs soient vaccinés n'est pas une considération suffisante pour justifier, à elle seule, le caractère raisonnable d'une politique et une atteinte aux droits fondamentaux protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Il s'agit cependant d'une des considérations pertinentes à prendre en compte.

Il ressort de la jurisprudence que les autres facteurs qui seront considérés pour déterminer si l'adoption d'une politique est raisonnable incluent :

- la cohésion qui existe entre la politique et la convention collective, c'est-à-dire que la convention collective ne doit pas empêcher l'application d'une telle politique¹;
- le secteur d'emploi et la nature des fonctions exercées par les employés²;
- le fait que le travail soit effectué à l'extérieur ou puisse l'être pour accommoder les employés non vaccinés³;
- la possibilité pour les employés d'effectuer du télétravail⁴;
- la fréquence des contacts avec les autres travailleurs, fournisseurs ou clients⁵;
- les exigences des clients en matière de vaccination⁶;
- les mesures administratives et/ou disciplinaires prévues en cas de non-respect de la politique⁷.

Lorsqu'une atteinte aux droits fondamentaux est soulevée, l'exigence de la vaccination obligatoire est plutôt évaluée sous l'angle de la poursuite d'un objectif légitime et important. Cette exigence doit constituer une mesure proportionnelle à l'objectif visé.

1 Paragon Protection Ltd. c. UFCW, Local 333 (Nov. 9, 2021, F. R. von Veh) et Chartwell Housing Reit c. HOPE, 2022 CanLII 6832 (Feb. 7, 2022, G. Misra).

2 BC Hydro and Power Authority and IBEW, Local 258, Re, 2022 CarswellBC 837.

3 BC Hydro and Power Authority and IBEW, Local 258, Re, 2022 CarswellBC 837 et Power Workers' Union c. Elexicon Energy Inc., 2022 CanLII 7228 (ON LA) (Elexicon Energy).

4 BC Hydro and Power Authority and IBEW, Local 258, Re, 2022 CarswellBC 837.

5 Coca-Cola Canada Bottling c. Unifor, 2022 CanLII 20322 (Mar. 17, 2022, M. Wright).

6 Coca-Cola Canada Bottling v. Unifor, 2022 CanLII 20322 (Mar. 17, 2022, M. Wright) et Electrical Safety Assoc. c. Power Workers' Union (PWU), (Nov. 11, 2021, J. Stout).

7 Electrical Safety Assoc. c. Power Workers' Union (PWU), (Nov. 11, 2021, J. Stout).

8 Union des employés et employées de service, section locale 800, et Services ménagers Roy ltée, 2021 QCTA 570.

Dans une des seules décisions rendues au Québec, un arbitre a autorisé un groupe d'employeurs oeuvrant dans le secteur de l'entretien ménager à recueillir des informations relatives au statut vaccinal de leurs employés⁸ afin de répondre aux exigences de certains clients. En analysant différents facteurs, dont le caractère essentiel du travail effectué, l'arbitre en est venu à la conclusion que l'atteinte au droit à la vie privée était sans conséquence par rapport aux inconvénients majeurs reconnus par les « constats scientifiques actuels » résultant de la présence de personnes non vaccinées dans les milieux de travail. Dans le contexte particulier de cette affaire, le cadre suivant a cependant été imposé aux employeurs :

- Seule la preuve de vaccination des employés affectés à un contrat où il existait une obligation de vaccination pouvait être demandée;
- La nature des informations demandées devait être limitée à celles qui étaient nécessaires pour confirmer que l'employé était « adéquatement protégé »;
- La collecte devait être effectuée par le service des ressources humaines, plutôt que par le superviseur de l'employé;
- L'information sur le statut vaccinal d'une personne pouvait être conservée tant que l'exigence demeurait pertinente;
- Les informations relatives au statut vaccinal d'une personne ne devaient pas être communiquées à des tiers, y compris les clients de l'employeur (l'employeur devait uniquement certifier que les employés affectés à un contrat spécifique étaient « adéquatement protégés »).

Nous estimons qu'il s'agit de paramètres intéressants pouvant guider les employeurs qui souhaitent ou doivent implanter une telle politique.

Il est important de noter qu'un employeur pourrait avoir un devoir d'accommodement à l'endroit d'un employé qui refuse ou ne peut se faire vacciner en raison d'un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. Ce sera notamment le cas d'un employé refusant d'être vacciné en raison d'une invalidité documentée, d'un motif religieux ou d'une grossesse.

Finalement, dans la mesure où un employeur décidait de mettre en place une politique de vaccination obligatoire, il sera important d'assurer une révision continue de celle-ci, en prenant en considération la situation épidémiologique qui continuera d'évoluer au fil des mois. ◊



Le gouvernement agit pour réduire l'élimination des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Le gouvernement du Québec annonçait le 4 mai dernier la création d'un comité d'experts qui se penchera sur la gestion des résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Ces matières représentaient près de 28 % des matières envoyées à l'enfouissement en 2019. Avec la création de ce comité, le gouvernement donne notamment suite au rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec.

Constitué de représentants d'experts de l'industrie, d'associations sectorielles et de la société civile, ce comité ira à la rencontre des intervenants afin d'obtenir des propositions aussi concrètes qu'applicables afin de favoriser l'adoption de meilleures pratiques pour gérer les résidus de CRD. Les mesures pourraient concerner un meilleur tri à la source sur les chantiers, l'intégration de matières recyclées ou encore le développement de marchés potentiels de réemploi, de recyclage et de valorisation pour ces types de résidus.

Sous la coordination de RECYC-QUÉBEC, le comité pourra organiser des consultations ou des rencontres avec les différentes parties prenantes. Il devra faire ses recommandations au ministre dès l'hiver prochain.

Composition du comité :

- David Dinelle, conseiller politique, affaires municipales de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
- Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC
- Catherine Guay, conseillère aux affaires corporatives et associée écologique LEED à l'Association de la construction du Québec (ACQ)
- Charlotte Legault-Bélanger, conseillère aux politiques – Environnement et développement durable de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Jean-Luc Mercure, administrateur de l'AOMGMR et conseiller stratégique au développement des affaires et des projets à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- Dany Michaud, président du conseil d'administration et directeur général par intérim du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ)
- Richard Mimeau, directeur général du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)
- Paul-Antoine Troxler, directeur, éducation et recherche et directeur général par intérim de Bâtiment durable Québec
- Pierre Tremblay, directeur du secteur science, technologie et innovation, à l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)
- Représentant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Source : gouvernement du Québec ♦



© ACRGTQ

Un meilleur encadrement de l'utilisation des matériaux recyclés

Le recyclage des matériaux est désormais une pratique courante mise en place dans le milieu pour valoriser les matières résiduelles et améliorer leur impact environnemental. En effet, le recyclage permet de diminuer les coûts et d'éviter l'enfouissement de ces matériaux pouvant être encore utiles. Pour cette raison, un meilleur encadrement de l'utilisation des matériaux recyclés (MR) dans les ouvrages de construction était grandement souhaité par les acteurs du milieu, et ce, depuis de nombreuses années.

Avec l'entrée en vigueur récente de deux règlements du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), soit le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et le *Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles* (RVMR), il était devenu nécessaire de procéder, dans les meilleurs délais, à la publication d'un troisième modificatif au cahier des charges normalisé BNQ 1809-300/2018 pour introduire l'utilisation des MR dans les travaux de construction des réseaux d'eau potable et d'égout.

À cet effet, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a publié le 28 avril dernier le modificatif n° M3 qui permettra désormais aux entrepreneurs, aux villes et aux consultants d'utiliser les matériaux recyclés (MR) dans le cadre des travaux de construction des réseaux d'eau potable et d'égout. Il est à noter que lorsqu'un modificatif est publié, il entre en vigueur dès sa publication et il fait partie intégrante des exigences du cahier des charges normalisé. Les appels d'offres lancés après la date de publication du modificatif permettront donc l'utilisation des MR. Par conséquent, il est recommandé aux utilisateurs du cahier des charges normalisé de prendre connaissance de ce modificatif.

Pour plus d'information, consultez le site Web du BNQ au lien suivant :

www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/genie-civil-et-infrastructures-urbaines/construction-conduites-d-eau-potable-et-d-egout.html

ou

<https://bit.ly/38LS7M9>

Mentionnons enfin que la révision du cahier des charges normalisé BNQ 1809-300/2018 est en cours et que, dans ce contexte, une consultation publique est prévue à l'automne 2022. Ainsi, les entreprises (entrepreneurs, villes et consultants) ayant utilisé le modificatif n° M3 dans le cadre de leurs activités seront invitées à faire part au BNQ de leurs commentaires dans le cadre cette consultation publique.

Source : BNQ ◊



La CNESST dévoile les conclusions de son enquête

Chute mortelle d'un travailleur de l'entreprise Les Habitations C.L. à Notre-Dame-du-Laus

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) rend aujourd'hui publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un travailleur pour Les Habitations C.L. (9287-1730 Québec inc.), sur un chantier de construction résidentiel à Notre-Dame-du-Laus, le 23 novembre 2021.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait dans la maison en construction et se préparait à construire les murs de division du rez-de-chaussée autour de l'ouverture au plancher pour la cage d'escalier. L'ouverture au plancher était alors recouverte de deux panneaux OSB, soit des panneaux à lamelles orientées, cloués sur des madriers. Pour réaliser sa tâche, le travailleur devait repositionner les madriers pour qu'ils ne gênent pas les travaux. Il a donc décloué les panneaux des madriers et poussé le premier panneau OSB, créant une ouverture au plancher. C'est alors que le travailleur a avancé son pied dans le vide et a fait une chute de trois mètres. Les secours ont été appelés sur les lieux et le travailleur a été transporté au centre hospitalier, où il est décédé trois jours plus tard des suites de ses blessures.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Alors qu'il a poussé un panneau OSB couvrant l'ouverture au plancher pour la cage d'escalier, le travailleur a créé une ouverture d'environ 35,6 cm (14 pouces), a avancé son pied dans le vide et a fait une chute de 3 m.
- La gestion des mesures de protection contre les chutes, lors du repositionnement des madriers qui supportaient le couvercle protégeant l'ouverture au plancher, n'a pas permis de prévenir la chute du travailleur.

À la suite de l'accident, la CNESST a exigé de l'employeur, Les Habitations C.L., la suspension des travaux de construction des murs de division autour de l'ouverture au plancher pour la cage d'escalier et a exigé des mesures correctives, notamment l'installation de garde-corps autour de l'ouverture. L'employeur s'étant conformé à ces exigences, la CNESST a autorisé la reprise des travaux le jour même.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents liés à des ouvertures dans le plancher, des solutions existent, notamment :

- couvrir les ouvertures au plancher avec un couvercle pouvant supporter une charge d'au moins 2,4 kN/m²;
- installer un garde-corps ou un système qui, en limitant les déplacements du travailleur, fait que celui-ci cesse d'être exposé à une chute;
- porter un harnais de sécurité si le garde-corps doit être temporairement retiré, par exemple s'il gêne l'exécution des travaux.

Par la loi, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs et travailleuses. Il a également l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires.

Les travailleurs et travailleuses doivent faire équipe avec l'employeur pour repérer les dangers et mettre en place les moyens pour les éliminer ou les contrôler.

Suivis de l'enquête

La CNESST transmettra les conclusions de son enquête à l'Association de la construction du Québec, à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, à l'Association patronale des entreprises en construction du Québec, à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, aux associations sectorielles paritaires de même qu'aux gestionnaires de mutuelles de prévention afin que leurs membres en soient informés et informées.

Le rapport d'enquête sera diffusé dans les établissements de formation offrant le programme d'études Charpenterie-menuiserie afin de sensibiliser les futurs travailleurs et travailleuses.

Source : CNESST ◊



La CNESST dévoile les conclusions de son enquête

Décès d'un contremaître sur un chantier à Montréal



La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un contremaître, heurté à la tête par un ascenseur de chantier le 27 septembre 2021 à Montréal.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait sur un chantier situé au 2000, rue Sauvé Ouest. Il s'affairait à exécuter des travaux de pose d'éclairage temporaire près de la porte palière d'un ascenseur de chantier. Pour ce faire, il est monté sur un escabeau et a introduit sa tête dans l'ouverture au-dessus de la porte palière. C'est alors que l'ascenseur, qui se trouvait à un étage supérieur à celui où se trouvait le travailleur est descendu et a happé sa tête qui s'est retrouvée coincée entre le plancher de l'ascenseur et le bâti de la porte palière. Les secours ont été appelés sur les lieux et son décès a été constaté sur place.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Alors que le contremaître procédait à la pose d'éclairage, sa tête s'est retrouvée dans la trajectoire de l'ascenseur de chantier qui descendait;
- L'identification des risques a été déficiente en ce que l'accès à la zone dangereuse, située au-dessus de la porte palière, n'a pas été identifié.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit l'opération de l'ascenseur de chantier et a exigé du maître d'œuvre l'élimination de l'accès à la zone de coincement au-dessus des portes palières ainsi qu'une inspection de l'ascenseur de chantier. Le 29 septembre 2021, la CNESST a autorisé les travaux de sécurisation des ouvertures au-dessus des portes palières et l'opération de l'ascenseur de chantier pour fins d'inspection.

Le 1^{er} octobre 2021, à la suite de l'élimination de la zone de coincement au-dessus des portes palières par l'installation de contreplaqués et de la réception d'une attestation de conformité de l'ascenseur de chantier signée par un ingénieur, la remise en service de l'ascenseur de chantier a été autorisée.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents à proximité des ascenseurs de chantier, des solutions existent, notamment :

- Identifier les risques potentiels lors de la planification des travaux;
- Éliminer l'accès aux zones dangereuses à l'aide de protecteurs;
- Appliquer une procédure de cadenassage ou une autre méthode de contrôle des énergies lorsqu'un travailleur exécute des travaux à proximité ou à l'intérieur d'une zone dangereuse.

Source : CNESST ♦

À la suite de l'élimination de la zone de coincement au-dessus des portes palières par l'installation de contreplaqués et de la réception d'une attestation de conformité de l'ascenseur de chantier signée par un ingénieur, la remise en service de l'ascenseur de chantier a été autorisée.

La CNESST dévoile les conclusions de son enquête

Décès d'un conducteur au chantier Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec, près de Baie Comeau

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un conducteur le 19 juillet 2021, au chantier Micoua-Saguenay, situé au nord-ouest de la ville de Baie-Comeau.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait sur le chemin de la Scierie-des-Outardes et devait transporter du gravier destiné à la construction d'un chemin d'accès à une future ligne électrique de 735 kV. Pour ce faire, il devait utiliser un camion-benne articulé, de type tombereau, et faire des allers-retours entre le banc d'emprunt et le bout du chemin. Alors qu'il transportait son troisième chargement sur le chemin d'accès, le travailleur a fait une sortie de route, entraînant le capotage de son véhicule au bas d'un fossé d'une profondeur d'environ 8 mètres. Il a été éjecté de la cabine et, au passage, a été blessé à la tête. Quelques instants plus tard, un autre conducteur a remarqué des traces déviantes d'un véhicule. C'est à ce moment qu'il a aperçu le tombereau dans le fossé et le travailleur inanimé. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le travailleur a été transporté à un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir trois causes pour expliquer l'accident :

- Le travailleur a perdu le contrôle de son tombereau dans une courbe après la descente d'une pente raide et a été éjecté de l'habitacle après le renversement du véhicule.
- La conception et la signalisation de la route entre les kilomètres 10 et 11 étaient déficientes en ce qu'elles ont exposé les conducteurs qui dévalaient la pente trop rapidement à une sortie de route.
- La formation et l'encadrement des conducteurs de tombereaux en lien avec les spécificités reliées à la conduite de ce type de véhicule étaient insuffisants.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit à l'employeur d'utiliser le tombereau endommagé. De plus, elle a exigé au maître d'œuvre, Hydro-Québec, qu'il mette en place une signalisation adéquate, visible le jour comme la nuit, et une protection en bordure des fossés de plus de trois mètres de profondeur afin de protéger tout véhicule contre les chutes. L'employeur et le maître d'œuvre se sont conformés à ces exigences.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors des travaux de déboisement, que ce soit lors de la construction de chemins d'accès ou de l'utilisation de la machinerie, des solutions existent, notamment :

- s'assurer qu'une signalisation adéquate est installée, conformément au Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier;
- faire appel à un ingénieur ou une ingénieure pour l'analyse de la conception sécuritaire des chemins empruntés, en référence aux normes établies par le ministère des Transports du Québec, pour évaluer les travaux d'amélioration du chemin nécessaires selon les dangers liés à la présence de talus abrupts ou de plans d'eau;

- s'assurer que les nouveaux travailleurs ont les connaissances suffisantes pour conduire sécuritairement le véhicule qui leur est confié et qu'ils sont bien encadrés pour effectuer leurs tâches.

Par la loi, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. Il a également l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires.

Les travailleurs doivent faire équipe avec l'employeur pour repérer les dangers et mettre en place les moyens pour les éliminer ou les contrôler.

Suivis de l'enquête

La CNESST considère qu'un permis de classe 5 est insuffisant pour la conduite du véhicule tombereau de chantiers. La CNESST recommande à la Société de l'assurance automobile du Québec de réévaluer la classe de permis exigée pour la conduite de ce véhicule-outil puisque son format nécessite des compétences et des connaissances particulières à la conduite d'un véhicule lourd.

Le rapport d'enquête sera acheminé au comité réglementaire 3.77 chargé de la révision du règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier.

Source : CNESST ◇

La CNESST recommande à la SAQ de réévaluer la classe de permis exigée pour la conduite de ce véhicule-outil puisque son format nécessite des compétences et des connaissances particulières à la conduite d'un véhicule lourd.

Sécurisation de la route 158

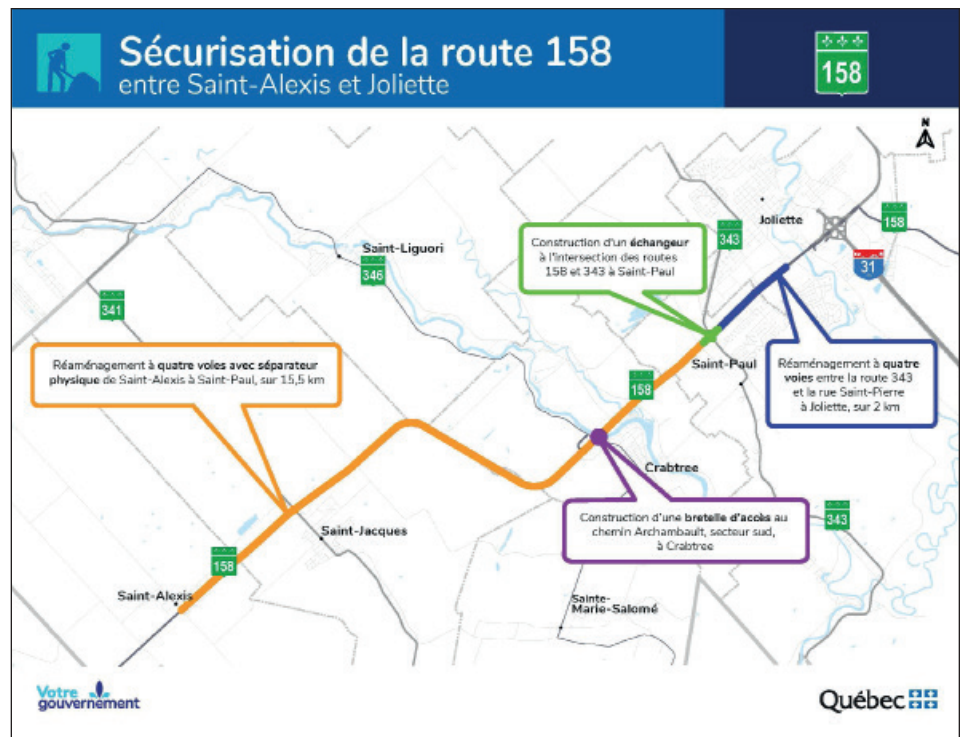
L'appel d'offres pour la construction de la nouvelle bretelle d'accès à Crabtree est lancé

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et la ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, annonçaient le 27 mai dernier la publication d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de construction d'une bretelle d'accès à l'intersection de la route 158 et du chemin Archambault, à Crabtree.

Prévus jusqu'à l'automne prochain, ces travaux permettront d'accroître la sécurité des usagers tout en favorisant la fluidité des déplacements sur cet important axe de la région de Lanaudière.

Les travaux de la bretelle Archambault constituent la première phase du projet de sécurisation de la route 158 annoncé le 28 mai 2021 à Joliette.

Conscient de l'importance de la route 158 pour la région et de la nécessité d'agir rapidement, le gouvernement du Québec a priorisé ce projet en lui permettant de profiter des mesures d'accélération prévues à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.



Faits saillants

- Le projet global de sécurisation de la route 158 est composé de quatre phases qui seront réalisées entre Saint-Alexis et Joliette.
 - Phase 1 : Construction d'une bretelle d'accès au chemin Archambault dans le secteur sud, à Crabtree.
 - La mise en place d'une bretelle d'accès permettra d'augmenter la capacité de débit à l'intersection, en plus de correspondre aux meilleures normes en matière de sécurité routière.
 - Phase 2 : Élargissement de la route 158 à quatre voies, avec séparateur physique, entre Saint-Alexis et Saint-Paul.
 - Le contrat pour les services professionnels a été attribué à l'automne 2021. Il comprend la réalisation de l'avant-projet, la préparation des plans et devis ainsi que les services d'accompagnement pour l'élargissement de la route 158.
 - Phase 3 : Réaménagement de la route 158 à quatre voies entre la route 343, à Saint-Paul, et la rue Saint-Pierre, à Joliette.
 - Phase 4 : Construction d'un échangeur à l'intersection des routes 158 et 343, à Saint-Paul.
- En moyenne, environ 15 000 véhicules circulent quotidiennement sur la route 158, entre Saint-Esprit et Joliette, dont 11 % de camions.

Source : Gouvernement du Québec ◊

Prévus jusqu'à l'automne prochain, ces travaux permettront d'accroître la sécurité des usagers tout en favorisant la fluidité des déplacements sur cet important axe de la région de Lanaudière.

Sanction du projet de loi 12 - Des changements législatifs importants pour une surveillance accrue des marchés publics

L'Autorité des marchés publics se réjouit de la sanction du projet de loi 12, visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

Des nouvelles mesures destinées à accentuer la surveillance des processus d'octroi et l'exécution des contrats, ainsi qu'à assurer l'intégrité des entreprises, sont mises de l'avant.

L'AMP peut maintenant vérifier l'intégrité de toute entreprise en relation contractuelle avec l'État, qu'elle détienne ou non une autorisation de contracter. Cette surveillance s'étend également désormais aux entreprises parties à un contrat ou un sous-contrat public d'approvisionnement, sans égard à la valeur de celui-ci, ou à un contrat ou un sous-contrat public de services ou de travaux de construction dont la valeur se situe sous les seuils déterminés par l'État. Pour ce faire, la plupart des activités de vérification de l'intégrité menées par l'Unité permanente anticorruption sont rapatriées au sein de l'AMP. Au terme de

ces vérifications, l'AMP peut dorénavant imposer à ces entreprises les mesures correctrices, de surveillance et d'accompagnement qu'elle estime nécessaires.

Les pouvoirs dont dispose l'AMP dans le cadre de ses examens portant sur les processus d'octroi et sur l'exécution des contrats des organismes publics sont aussi élargis afin de lui permettre d'augmenter la confiance de la population québécoise en ce qui concerne la gestion efficace et efficiente des fonds publics. À titre d'exemple, les changements législatifs apportés permettront à l'AMP de réclamer des documents et des renseignements des soumissionnaires, des contractants, des sous-contractants, en plus de ceux qu'elle peut exiger des représentants d'organismes publics.

Les changements législatifs apportés permettront à l'AMP de réclamer des documents et des renseignements des soumissionnaires, des contractants, des sous-contractants, en plus de ceux qu'elle peut exiger des représentants d'organismes publics.

Une mise en œuvre orchestrée

Un plan de mise en œuvre est en cours afin d'appliquer les différentes dispositions en fonction de leur date d'entrée en vigueur. Des communications seront effectuées auprès des organismes publics et des entreprises par le biais de diverses plateformes afin de les informer des changements apportés dans la foulée de la nouvelle législation.

Source : AMP ◊

Le ministre des Transports confirme la conclusion d'une entente pour soutenir les camionneurs artisans

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, annonçait le 27 mai dernier que des solutions sont dès maintenant mises en place pour apporter un meilleur soutien aux camionneurs artisans dans le contexte de la hausse fulgurante du prix du carburant. Le gouvernement a agi promptement pour trouver une solution aux enjeux engendrés par cette situation inhabituelle et montre, avec cette entente, qu'il est à l'écoute de ses partenaires.

Le gouvernement s'engage à faire des modifications à l'ajustement mensuel des tarifs en fonction des variations du prix du carburant. L'indexation annuelle fera l'objet d'une révision basée sur un prix de référence correspondant à une prévision plus actuelle ainsi que sur le prix à la pompe. L'ajustement mensuel des tarifs se déclenchera désormais dès que l'écart atteindra 5 % plutôt que le 10 % présentement en vigueur. Grâce à ces changements, la compensation appliquée à ce secteur conviendra mieux à la situation courante. Le gouvernement s'engage également à réactiver les activités de la Table des tarifs sur le transport afin de s'assurer que les tarifs correspondent à l'état du marché en temps réel.

Faits saillants

L'indexation annuelle des tarifs du camionnage en vrac prend en compte l'évolution de trois facteurs influençant les coûts, soit la main-d'œuvre, l'achat et l'entretien des camions ainsi que le carburant.

L'indexation s'applique à partir du 1^{er} janvier pour le volume 3 (agrégat : pierre, gravier, sable, etc.).

L'ajustement des tarifs du camionnage en vrac est un mécanisme qui permet de pallier chaque mois les fluctuations du prix du carburant en cours d'année. Il s'agit d'un pourcentage ajouté ou soustrait aux tarifs établis à partir des recueils.

Source : Gouvernement du Québec ♦



© ACRGTQ

Borex, Énergir et Hydro-Québec s'associent pour le développement de trois projets éoliens de 400 MW chacun



Borex inc., Énergir et Hydro-Québec (collectivement « les partenaires ») annonçaient le 19 avril dernier la conclusion d'un partenariat pour l'élaboration de trois projets éoliens de 400 MW chacun sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Ce partenariat s'inscrit dans la volonté d'Hydro-Québec de constituer un portefeuille de projets éoliens avec des partenaires d'expérience au Québec.

L'entente prévoit une participation égale de Borex, d'Énergir et d'Hydro-Québec dans ces projets, par l'entremise de sociétés affiliées. L'énergie produite serait achetée par Hydro-Québec en vertu de trois contrats d'achat d'électricité pour être intégrée dans le volume d'énergie disponible pour alimenter ses différents marchés. La décision d'aller de l'avant avec chacun des projets dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec.

Les projets éoliens seraient réalisés à des coûts très avantageux et permettraient d'engendrer d'importantes retombées économiques au Québec, car les investissements totaux pourraient atteindre 3 G\$. Les partenaires s'engagent à concevoir ces projets dans un esprit de collaboration avec les collectivités d'accueil et les communautés autochtones des territoires concernés. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec ces dernières et le dialogue se poursuivra tout au long de l'élaboration des projets.

Plus concrètement, les partenaires proposent les projets suivants :

- parc éolien des Neiges - secteur sud, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré (400 MW) ;
- parc éolien des Neiges - secteur Charlevoix, dans la MRC de Charlevoix (400 MW) ;
- parc éolien des Neiges - secteur ouest, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et potentiellement dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury dans la MRC de La Jacques-Cartier (400 MW).

Les partenaires poursuivent le développement des projets éoliens des Neiges afin d'être en mesure de répondre aux besoins d'Hydro-Québec lorsqu'ils se confirmeront. Ainsi, les études sur le terrain et les études d'impact sur l'environnement sont en cours

de réalisation, de même que l'ingénierie préliminaire des projets qui en précisera les configurations. Une première ronde de séances d'information et de consultation du public a été réalisée à l'été et à l'automne 2021 ; ce processus se poursuit en continu avec plusieurs intervenants et intervenantes du milieu. De nouvelles séances d'information seront organisées prochainement.

Ces projets seraient adjacents aux parcs éoliens existants de la Seigneurie de Beaupré qui totalisent 364 MW et qui sont exploités par Borex et Énergir. Ces dernières développent le potentiel éolien de ce territoire privé depuis plus de 15 ans.

Pour toute information sur les projets et les étapes à venir, veuillez consulter le site Web des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

Source : Hydro-Québec ♦

Réaménagement de la route 185 - Phase III

Le dernier tronçon de l'autoroute 85 en chantier dès cette année

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, est d'annonçait le 18 mai dernier la publication de l'appel d'offres public pour la construction du tout dernier tronçon de la phase III du réaménagement de la route 185 en autoroute (Claude-Béchar), entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le septième et dernier tronçon du projet s'étend de Saint-Honoré-de-Témiscouata à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Il comprend la construction d'une autoroute à deux chaussées sur une distance de 8,2 km. Chacune des chaussées compte deux voies. Les travaux au tronçon 7 débuteront d'ici la fin de l'année 2022. Entre-temps, le Ministère procédera au déplacement des infrastructures de services publics (électricité et télécommunications). La mise en service des chaussées de ce segment de l'autoroute 85 s'effectuera graduellement à compter de 2024. La dernière portion de ce tronçon sera ouverte en 2026.

Par ailleurs, la phase III du projet de réaménagement de la route 185 en autoroute coûtera moins cher que ce qui avait été anticipé. Initialement prévu à 942,9 M\$, le montant consacré au projet passe à 883,3 M\$. Rappelons que le gouvernement du Canada participe à la phase III de la construction de l'autoroute 85 à hauteur de 389,7 M\$.

Faits saillants

En plus des chaussées d'autoroute, les travaux au tronçon 7 prévoient la construction d'un demi-échangeur à la hauteur de la rue Principale (kilomètre 56), à Saint-Honoré-de-Témiscouata, ainsi que de deux voies de desserte. Des interventions sont aussi prévues sur le sentier du parc linéaire interprovincial Petit Témis.

Dernière étape du projet de réaménagement de la route 185 en autoroute couvre une distance de 40 km entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!

L'ensemble du projet consiste à réaménager la route 185 en autoroute sur une longueur de 94 km entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick. Dernière étape du projet de réaménagement de la route 185 en autoroute, la phase III couvre une distance de 40 km entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Un premier tronçon de la phase III a été inauguré à Saint-Antonin, en novembre 2021. Trois autres tronçons, situés dans les municipalités de Saint-Antonin, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Honoré-de-Témiscouata, seront complètement mis en service au cours de l'année 2022.

Source : Gouvernement du Québec ◊



Jusqu'à 46 M\$ à Ciment Québec pour un projet qui diminuera ses émissions de GES

Le gouvernement du Québec annonçait le 29 avril dernier l'attribution d'une aide financière globale de 46 M\$ pour la modernisation d'une section de l'usine de Ciment Québec située à Saint-Basile, dans la région de Portneuf. Le projet soutenu permettra essentiellement de produire du ciment à plus faible empreinte carbone.

Le coût total du projet s'élève à 140 M\$. Dans le cadre du volet « Implantation de grands projets industriels » du programme ÉcoPerformance, 40 M\$ sont accordés. De cette somme, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles alloue une aide financière de 22,5 M\$, par l'entremise du Fonds d'électrification et de changements climatiques, alors qu'Environnement et Changement climatique Canada investit 17,5 M\$, à même le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Le ministère des Finances du Québec pourrait injecter, pour sa part, une somme de l'ordre de 6 M\$ dans cette initiative.



Source : Ciment Québec
<https://cimentquebec.com/a-propos-de-nous/albums-photo/>

Concrètement, le projet de Ciment Québec a pour but de mettre en place un nouvel atelier de broyage de ciment à la cimenterie de Saint-Basile. Cet atelier consiste en un nouveau circuit de réception, d'entreposage et de manutention des matières premières (pierre calcaire, *clinker*, gypse, ajouts cimentaires) et en l'installation de deux nouveaux broyeurs de dernière génération. Cet équipement permettra à l'entreprise de produire des ciments à plus faible empreinte carbone pour une réduction annuelle de près de 66 200 tonnes d'équivalent CO₂. La mise en fonction du nouvel équipement est prévue au début de l'année 2024.

Faits saillants

Financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, par la quote-part des distributeurs d'énergie et par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, le programme ÉcoPerformance a pour but de réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des organisations par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés. Le programme ÉcoPerformance s'inscrit dans la mesure 1.4.2 du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 visant à appuyer l'efficacité et la conversion énergétiques ainsi que l'optimisation des procédés en entreprise.

Forte d'une équipe de plus de 700 spécialistes, Ciment Québec inc. est une entreprise à propriété québécoise en activité depuis 1951. Elle distribue et commercialise des ciments Portland et « à maçonnerie » au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis, à partir de sa cimenterie de Saint-Basile et de son réseau de terminaux. L'entreprise est aussi active au Québec dans la production, la livraison et la commercialisation de béton préparé et d'agrégats.

Source : Gouvernement du Québec ◊

Contournement de Saint-Lin-Laurentides et réaménagement de la route 335 : l'appel d'offres pour la première phase est lancé!

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, ainsi que le député de Rousseau, M. Louis-Charles Thouin, annonçaient le 11 mai dernier la publication de l'appel d'offres public pour la réalisation des premiers travaux dans le cadre du projet de contournement de Saint-Lin-Laurentides et de réaménagement de la route 335.

Ce projet permettra d'accroître la sécurité des usagers qui traversent le noyau villageois tout en favorisant la fluidité des déplacements. À cet effet, la première intervention, qui consiste à mettre en place une voie de virage à gauche, contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Signe de l'importance que le gouvernement accorde aux enjeux de la route 335 et 337, le projet de contournement de Saint-Lin-Laurentides et de réaménagement de la route 335 a bénéficié des mesures d'accélération prévues à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

En parallèle, les équipes du ministère des Transports sont à pied d'œuvre pour franchir les étapes permettant la mise en travaux de la portion nord de la voie de contournement, qui reliera la côte de Grâce à la route 158.

Le Ministère considérera également l'ajout de différents types d'aménagements et mesures afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur ce tronçon.

Faits saillants

Les travaux, répartis sur 6,5 kilomètres, sont divisés en trois phases.

Phase 1	Réaménagement de la route 335-337 au sud de la côte de Grâce
Phase 2	Contournement de la route 158-335-337 dans le secteur nord
Phase 3	Contournement de la route 335-337 dans le secteur sud

La première étape du réaménagement consiste à mettre en place une voie de virage à gauche, dans les deux sens, entre la rue de la Cité-des-Pins et l'avenue du Marché.

Il s'agit d'une voie centrale qui sera réservée aux usagers effectuant un virage à gauche.

Tout au long des étapes à venir dans le cadre de ce projet, le Ministère considérera également l'ajout de différents types d'aménagements et mesures afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur ce tronçon, le tout en collaboration avec la Ville.

Source : Gouvernement du Québec ♦

Électrification de la communauté de Kitcisakik

Kitcisakik et Hydro-Québec lancent le projet Animiki Ickote

Hydro-Québec et le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik annonçait le 2 mai dernier un projet d'électrification du village actuel, situé en bordure du réservoir Dozois. Le projet, appelé Animiki Ickote, signifie « électricité » en Anishnabe et devrait être terminé dans 36 à 48 mois.

En collaboration avec Kitcisakik, Hydro-Québec met sur pied un comité technique chargé de déterminer les solutions optimales pour assurer la réussite du projet. Celui-ci prévoit la construction d'une ligne de transport à 25 kV entre le poste de Louvicourt et le village, ainsi que d'un réseau local de distribution au sein de la communauté.

Ces travaux d'envergure nécessiteront plusieurs mois d'ingénierie, d'études et de construction. Le comité technique suivra de près les différentes étapes pour optimiser sa réalisation dans les meilleurs délais possibles.

Les coûts de conception et de construction des équipements, qui seront connus plus tard, seront assumés entièrement par Hydro-Québec.

Celui-ci prévoit la construction d'une ligne de transport à 25 kV entre le poste de Louvicourt et le village, ainsi que d'un réseau local de distribution au sein de la communauté.

Adaptation des résidences

Parallèlement, le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec (SAA) soutiendra les membres de la communauté de Kitcisakik dans l'adaptation de leurs résidences au nouveau réseau électrique. À cet égard, le SAA prévoit financer les travaux qui rendront les installations conformes aux normes actuelles. Les bâtiments communautaires seront quant à eux raccordés au futur réseau local avec l'aide de Services aux Autochtones Canada.

Soulignons que l'électrification de Kitcisakik n'aura aucun impact sur le déplacement projeté de la communauté dans quelques années, lequel est en préparation. D'ici leur déménagement, les résidentes et les résidents de Kitcisakik pourront compter sur un approvisionnement en électricité qui leur assurera un confort adéquat.

Source : Hydro-Québec ◊

Le ministre Jean Boulet lance un outil pour favoriser la qualité de vie au travail dans les entreprises du Québec

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonçait le 25 mai dernier la publication du Guide d'implantation d'un programme de qualité de vie au travail. Ce guide s'inscrit dans le cadre du Plan d'action sur la main-d'œuvre 20182023 et reflète l'engagement du gouvernement du Québec à favoriser la qualité de vie au travail.

Dans le contexte de la transformation du monde du travail, qui nécessite de nouvelles façons de faire, ce guide vise à attirer, retenir et fidéliser la main-d'œuvre de même qu'à prévenir des conflits de travail. Il propose de bonnes pratiques et des exemples pouvant inciter les entreprises de toute taille, syndiquées ou non, à implanter un programme de qualité de vie au travail ou à en améliorer un en vigueur. Un tel programme peut permettre d'améliorer la santé psychologique et physique des travailleuses et des travailleurs ainsi que d'augmenter la productivité des organisations.

Ce guide vise à attirer, retenir et fidéliser la main-d'œuvre de même qu'à prévenir des conflits de travail.

Faits saillants

Résultat d'une revue rigoureuse de la littérature sur les conventions collectives, ce guide d'implantation d'un programme de qualité de vie au travail répond aux préoccupations soulevées par différents partenaires syndicaux, communautaires, du milieu des affaires et de celui de l'éducation.

Ce guide propose une démarche à réaliser pour adopter un programme de qualité de vie au travail. Il suggère aussi plusieurs mesures pouvant être mises en place en ce qui concerne les habitudes de vie, entre autres l'alimentation, l'activité physique et la gestion du stress, les pratiques de gestion, notamment le développement des compétences, la reconnaissance et les communications, ainsi que les conditions de travail, en particulier la conciliation travail-vie personnelle.

Source : Gouvernement du Québec ◊

Le ministre Jean Boulet annonce un investissement de 13,2 millions de dollars pour former 660 travailleuses et travailleurs des métiers de l'eau

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonçait le 17 mai dernier un investissement de 13,2 millions de dollars pour assurer la formation de 660 opératrices et opérateurs d'installations du traitement de l'eau au cours des quatre prochaines années.

Les métiers de l'eau font l'objet d'un nouveau volet du Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Les instances municipales y sont exceptionnellement admissibles, puisque 40 % des personnes employées dans ce domaine œuvrent au sein des municipalités et des municipalités régionales de comté. Cette ouverture vise à assurer la continuité des services en ce qui touche l'eau potable et les eaux usées.

Le soutien financier offert dans le cadre du programme COUD couvre notamment les salaires des participantes et participants pendant leurs heures d'études et de stage. Les formations seront offertes par l'entremise des cégeps et des centres de services scolaires.



M. Jean Boulet
© ACRGTQ

Faits saillants

Le programme COUD permet de former des travailleuses et des travailleurs en alternance travail-études, dans le cadre de formations de courte durée menant notamment à des diplômes d'études professionnelles et à des attestations d'études collégiales. Le programme s'adresse aux entreprises qui peuvent bénéficier de projets de formation déposés par l'intermédiaire des promoteurs collectifs, dont les comités sectoriels de main-d'œuvre, notamment celui de l'environnement.

Le financement de ce volet du programme COUD a été annoncé dans le cadre du budget du 22 mars 2022. Les projets seront acceptés jusqu'à épuisement des fonds.

La CPMT est une instance de concertation nationale qui réunit les dirigeants représentant les entreprises, la main-d'œuvre, les organismes communautaires actifs dans le domaine de l'employabilité, le milieu de l'enseignement et les ministères à vocation économique et sociale.

Les détails de ce programme COUD volet Métiers de l'eau sont disponibles au : <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/coud-eau.asp>

Le soutien des travailleurs en matière d'emploi permet l'atteinte d'objectifs présentés dans le Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, comme celui de favoriser l'intégration professionnelle et le maintien en emploi.

Source : Gouvernement du Québec ◊

Le 78^e congrès annuel de l'ACRGTQ

La main-d'œuvre au centre de la relance

Les 2 et 3 juin se tenait le 78^e congrès de l'ACRGTQ sous le thème *La main-d'œuvre au centre de la relance*. C'est au Centre des congrès de Québec que s'est déroulé ce rassemblement incontournable de l'industrie de la construction où plus de 500 congressistes ont été accueillis.

PROGRAMMATION

Dans un contexte de relance économique où le secteur génie civil et voirie est invité à jouer un rôle majeur, l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre, qui était déjà sur toutes les lèvres de l'industrie bien avant la pandémie, devient un défi inévitable. Ainsi, des ateliers et des conférences portaient sur ce thème mais aussi les autres enjeux de notre industrie. Aussi, plusieurs dignitaires importants étaient sur place pour nous entretenir des dossiers relatifs à notre secteur.

On a qu'à penser à **François Bonnardel**, ministre des Transports, **Jean Boulet**, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, et **Claudine Bouchard**, vice présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique, Hydro-Québec.

Deux panel captivants portant sur les actions de l'industrie en matière de main-d'œuvre et sur la Feuille de route gouvernementale BIM ont rassemblé notamment **Diane Lemieux**, PDG de la Commission de la construction du Québec, **Karl Blackburn**, pdg du Conseil du patronat du Québec et **Guy Paquin**, ing., Directeur général - Direction générale des stratégies et des projets spéciaux et chef de projet, feuille de route BIM, Société québécoise des infrastructures (SQI).

Sylvain Guimond, conférencier, docteur en psychologie du sport, ostéopathe, éducateur physique et **Rose-Marie Charest**, psychologue, auteure et conférencière se sont succédés pour nous parler de santé mentale.

QUARTIER DES AFFAIRES

En plus de participer activement aux conférences et ateliers, les congressistes ont pu discuter avec les 55 exposants présents au Quartier des affaires. Les congressistes ont pu ainsi prendre connaissance des tendances du marché et bâtir de nombreuses relations d'affaires.



PARTENAIRES

Merci aux partenaires qui soutiennent à chaque année l'organisation du congrès tout en bénéficiant d'une visibilité ciblée.



PRINCIPAL

Hydro-Québec

INSTITUTIONNELS

Commission de la construction du Québec – CCQ

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail – CNESST

PLATINE

Équipement SMS – Grand partenaire de programmation

Toromont CAT – Partenaire des 2 Grandes Conférences du jeudi et vendredi

OR

ASP Construction – Prix Défi prévention santé et sécurité du travail + atelier

Groupe financier Powers inc. – Conférence d'ouverture et campagne Leucan

Accéo solutions inc. – Cocardes connectée

Encans Ritchie Bros. Canada Ltée – Déjeuner-conférence du jeudi

Intact compagnie d'assurance – Application mobile

J.Y. Voghel inc. – Petit-déjeuner du vendredi

Maestro technologies inc. – Petit-déjeuner du jeudi

Wajax – Déjeuner-conférence du vendredi

ARGENT

Activa environnement – Prix Génie-voirie en développement durable

Aon – Prix Reconnaissance-mixité

Banque Royale du Canada – Bar à café

Banque TD du Canada – Cirage à chaussure

Béton Provincial Ltée – Porte-documents

Compagnie d'assurance Travelers du Canada – Prix Innovation

Constructions HDF – Conférence pour tous

Groupe Brunet – Bar à bonbons

Les industries Fil métallique Major – Bar à collations

BRONZE

Action construction infrastructure inc. – Signalisation du congrès

Béton mobile du Québec – Bornes Cellulaire

Garier inc. – Cartes des chambres

Brandt Tractor Ltd – Atelier

Fiers et compétents – Atelier

Groupe conseil B & G – Verre réutilisable

Groupe Constructo – Atelier

W. Côté & Fils Ltée – Atelier

Le 78^e congrès annuel de l'ACRGTO

La main-d'œuvre au centre de la relance





Cyclo-Golf 2022

Le mardi 19 juillet 2022, au Club de golf Le Mirage, à Terrebonne.

Cet événement, exclusivement réservé aux membres et à leurs invités, est un événement rassembleur important pour l'ACRGQ.

Les deux terrains de 18 trous du renommé Mirage accueillent les golfeurs tandis que les cyclistes font un tour cycliste dans les environs de cette belle région. Le soir, tout le monde se retrouve dans le club house pour un souper des plus sympathiques et pour la remise des différents prix de la journée.

Se réunir pour la cause

Une partie des profits du Cyclo-Golf est remise à Leucan.



Horaire de la journée

Brunch : 8 h à 10 h

Accès au terrain de pratique : 8 h à 10 h 15

Départ des golfeurs : 9 h 45 et 10 h 15

Départ des cyclistes : 11 h 15

Cocktail : 17 h à 18 h 30

Souper : 18 h 30 à 20 h 30

Inscription

Les inscriptions ont lieu du 2 mai au 8 juillet 2022 et se déroulent exclusivement en ligne.

Hébergement

Des tarifs préférentiels ont été négocié à l'hôtel Impéria de Terrebonne les 18 et 19 juillet. Les détails sont disponibles sur la page internet du Cyclo-Golf.



Être partenaire du Cyclo-Golf

Le Cyclo-Golf de l'ACRGQ réunit différents acteurs du secteur génie civil et voirie que ce soit les entrepreneurs, les donneurs d'ouvrage ou encore les fournisseurs de biens et services. Il vous offre une occasion unique de réseauter dans un cadre agréable et différent de celui du congrès annuel.

Cette année encore, les partenaires auront plusieurs options de visibilité.

Pour tous les détails, contactez Marie-Josée Banville, coordonnatrice aux événements spéciaux.

mjbanville@acrgtq.qc.ca

1 800 463-4672

Vélo

Différents parcours sont proposés par l'équipe d'encadreur. Vous pourrez choisir le vôtre selon le niveau de difficulté souhaité.

Tarifs

Cycliste : 390 \$ + taxes

Le billet inclut le brunch, l'activité de vélo encadrée, le ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée, le cocktail et le souper (avec vin).



Golf

Le nombre de joueurs de golf est limité à la capacité des deux terrains.

Tarifs

Joueur individuel : 390 \$ + taxes

Quatuor : 1 560 \$ + taxes

Le billet inclut le brunch, la partie de golf avec voiturette, le cocktail et le souper (avec vin). ♦

Nouveaux membres

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRISURA GARANTIE

1501, McGill College, Bur.1620
Montréal, (QC) H3A 3M8
Tél. : 514 845-4555
<https://www.trisura.com/>
Membre associé
Rep. ACRGTQ / adm. et ventes :
Jean-François Therrien
Fournisseur
Activités : Assurances et cautionnements

SM CONSTRUCTION

15971, Boulevard de la Coline
Québec, (QC) G3G 3A7
Tél. : 418 849-7104
<http://www.sm-inc.com>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Geneviève Tardif
Entrepreneur Général
Activités : Pipelines

CÉMATRIX – BÉTON LÉGER CELLULAIRE

7-695 Chemin Avila, Suite 310
Piedmont, (QC) J0R 1K0
Tél. : 514 829-8441
sylvain.bosse@cematrix.com
<http://www.cematrix.com/>
Membre associé
Rep. ACRGTQ / technique : Sylvain Bossé
Fabriquant et fournisseur
Activités : Aqueducs, égouts, canalisations;
Ponts et viaducs; Tunnels et métros; Routes,
terrassement et voirie; Béton de ciment,
ciment et produits en béton (tuyaux, etc.).

DRONEXPERTS

101-2059, Avenue Branly
Québec, (QC) G1N 4C7
Tél. : 418 476-3007
<https://www.dronexperts.com>
info@dronexperts.com
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Mathieu Falardeau
Fournisseur
Activités : camions et équipements lourds,
pièces; Informatique et logiciels, systèmes
de contrôle, appareils électroniques;
Matériaux de construction, outillage;
Fournisseur de drone (UAV) Service, location,
maintenance, réparation de drone. Formation
diverse.

RENOUVEAU LA FONTAINE C-C S.E.N.C.

1550, Rue Ampère, Bureau 200
Boucherville, (Québec) J4B 7L4
Tél. : 438 883-5609
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Isabelle Caplette
Entrepreneur général
Activités : Aqueducs, égouts, canalisations;
Ponts et viaducs; Tunnels et métros; Routes,
terrassement et voirie; Pose de pieux
et ouvrages de soutènement; Réseaux
de communication (aériens et canalisés;
téléphonie, fibre optique, micro-onde);
Chaussées d'asphalte (pose, planage,
pulvérisation, scellement de fissures, etc.);
Chaussées de béton; Trottoirs, bordures
et chaînes de rue; Signalisation routière;
Pose de glissières de sécurité; Marquage
de chaussées; Aménagement paysager;
Bétonnage (coffrage, forage, injection,
etc.); Démolition; Déneigement; Travaux
sous-marins.

TECHNO PROTECTION QUÉBEC INC.

40, Boulevard Industriel
Princeville, (QC) G6L 4P2
Tél. : 418 838-1871
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Léandre Veilleux
Contact à la facturation : Sonia Nolette
Entrepreneur général
Activités : Fournisseur protection cathodique
à courant imposé.

GIROUX CONSTRUCTION INC.

450-979, Avenue de Bourgogne
Québec, (QC) G1W 2L4
Tél. : 418 652-8838
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Céline Carbonneau
Entrepreneur spécialisé
Activités : Arpentage de construction
géomatique.

SPIE BATIGNOLLES CANADA INC.

3500-800, Rue Du Square Victoria
Montréal, (QC) H4Z 1E9
Tél. : 514 233-8064
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Gilles Turcotte
Entrepreneur général et spécialisé
Activités : Ponts et viaducs; Tunnels et
métros; Routes, terrassement et voirie; Pose
de pieux et ouvrages de soutènement.

INDYCO

2-3640, Rue Richelieu
Saint-Hubert, (QC) J3Y 7B1
Tél. : 514 666-7824
info@indy-co.com
<https://www.indyco.ca>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ / technique / adm. et ventes :
François Dubé
Entrepreneur général et spécialisé
Fournisseur
Activités : Barrages, digues, bassins de
rétention; Ponts et viaducs; Pose de pieux
et ouvrages de soutènement; Bétonnage
(coffrage, forage, injection, etc.); Travaux
sous-marins; Dragage; Consultants et
gestion, gestion de projets de construction;
Acier d'armature et de structure; Mobilier
urbain (borne-fontaine, boîte de vanne,
etc.); Fournisseur de Marinas/Équipements
Portuaires.

LES ENTREPRISES ANTONIO BARRETTE INC.

437, Rue des Montérégiennes
Québec, (QC) G1C 7J7
Tél. : 418 686-6455
Télé. : 418 686-1744
<https://www.abarrette.com>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ / technique / adm. et ventes :
Ian Thibodeau
Contact à la facturation : Julie Landry et
Francine Baril
Entrepreneur général et spécialisé
Activités : Routes, terrassement et voirie;
Chaussées d'asphalte (pose, planage,
pulvérisation, scellement de fissures,
etc.); Trottoirs, bordures et chaînes de rue;
Aménagement paysager; Déneigement.

ANNE GRYPNICH, IG PATRIMOINE

101-1550, Rue Ampère
Boucherville, (QC) J4B 7L4
Tél. : 514 295-6514
[https://conseiller.groupeinvestors.com/fr/
anne_grypnich](https://conseiller.groupeinvestors.com/fr/anne_grypnich)
Membre individuel
Rep. ACRGTQ : Anne Grypnich
Activités : Services financiers

BARRIÈRE QMB INC.

4295, Boulevard Saint-Elzear O
Laval, (QC) H7P 4J3
Tél. : 450 978-1818
<https://qmb.ca/>
info@qmb.ca
Membre associé
Rep. ACRGTQ / technique / adm. et ventes :
Alexandre Hurtubise
Fabriquant, fournisseur et distributeur
Activités : Signalisation routière; Glissières
de sécurité, clôtures, éclairage routier,
signalisation routière; Distribution de
produits de sécurité routière pour le secteur
autoroutier et municipal.

INTERPOLYUREA

922, Rue Des Paillettes-d'Or
Sherbrooke, (QC) J1H 0M2
Tél. : 819 870-2992
info@interpolyurea.com
<https://interpolyurea.com>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Etienne Grégoire
Entrepreneur spécialisé
Activités : Aqueducs, égouts, canalisations;
Barrages, digues, bassins de rétention;
Ponts et viaducs; Tunnels et métros; Routes,
terrassement et voirie; Chaussées d'asphalte
(pose, planage, pulvérisation, scellement
de fissures, etc.); Chaussées de béton;
Bétonnage (coffrage, forage, injection, etc.).

TETRA TECH

1205, Rue Ampère, bureau 310
Boucherville, (QC) J4B 7M6
Tél. : 450 363-1144
Télé. : 514 257-2418
<https://www.tetrattech.com/en>
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Gabriel Rodrigue
Génie-conseil et gestion de construction
Activités : Ingénierie

MENARD CANADA INC.

5005, Boulevard Lapinière, bureau 6070
Brossard, (QC) J4Z 0N5
Tél. : 450 449-2633
Télé. : 450 449-2677
<https://www.menardcanada.ca>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Francis Fontaine
Contact à la facturation : Sylvie Laramée
Entrepreneur spécialisé
Activités : Entrepreneur spécialisé en
amélioration des sols.

SÉCURITÉ LANDRY

1600, Bernard-Lefebvre, Québec, (QC) J7C 0P5
Tél. : 514 387-0553
<https://www.securitelandry.com>
cgosselin@securitelandry.com
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Carl Gosselin
Fournisseur
Activités : Santé et sécurité de travail;
Glissières de sécurité, clôtures, éclairage
routier, signalisation routière; Équipement de
sécurité pour les travailleurs.

UNITED RENTALS

3185, Boulevard Pitfield
Saint-Laurent, (QC) H4S 1H6
Tél. : 514 331-7550
Télé. : 514 331-6706
<http://unitedrentals.com>
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Antony Durocher
et Jean-Pierre Pilon
Fournisseur
Activités : Matériaux de construction,
outillage; Location d'équipements.

INNOVEX

1201, Chemin Industriel, Lévis, (QC) G7A 1A8
Tél. : 418 836-1333
<https://innovex.ca/>
info@innovex.ca
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Olivier Fortin
Fournisseur
Activités : Géosynthétiques (géomembranes
et géotextiles).

LOCATION DE L'ANSE

271, Boulevard Vigneault, C.P. 1755
Sept-Îles, (QC) G4R 5C7
Tél. : 418 836-1333
<https://www.locationdelanse.ca>
administration@locationdelanse.ca
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Philippe Harvey
Entrepreneur général
Activités : Aqueducs, égouts, canalisations;
Routes, terrassement et voirie; Concassage;
Démolition; Déneigement; Matériaux
granulaires (pierre concassée, sable, terre
tamisée et gravier).

PACIFICA PILING LP

520-22470 Dewdney Trunk Rd
Maple Ridge, (Colombie-Britannique) V2X 5Z6
Tél. : 778 955-7473
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Rick Cable
Contact à la facturation : Melissa Cable
Rep. technique / adm. et ventes :
Mathieu Poupart Brunelle
Fournisseur
Activités : Acier d'armature et de structure;
Produits de soutènement, pieux; Tuyaux
(plastique, fonte, acier, etc.).

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.

100-2545, Rue Delorimier
Longueuil, (QC) J4K 3P7
Tél. : 450 679-2400
info@geophysicsgpr.com
Membre associé
Rep. ACRGTQ / adm. et ventes : Alain
Zubrzycki
Fournisseur
Activités : Arpentage de construction,
géomatique; Ingénierie; Services de
géophysique.

TETRA TECH

1205, Rue Ampère, bureau 310
Boucherville, (QC) J4B 7M6
Tél. : 450 363-1144
Télé. : 514 257-2418
<https://www.tetrattech.com/en>
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Gabriel Rodrigue
Génie-conseil et gestion de construction
Activités : Ingénierie

Carrefour des membres associés

Keller acquiert GKM

Keller North America (Keller) annonce l'acquisition de GKM Consultants Inc, une entreprise spécialisée en instrumentation géotechnique située au Québec, Canada, avec plus de 15 ans d'expérience.

GKM continuera à fonctionner comme une société distincte au sein de Keller, tout en offrant aux clients le même service de référence dans l'industrie. L'entreprise continuera à être dirigée par Stéphane-Eric Thivierge, président de GKM.

Source : Keller

Pour consulter le communiqué complet (en anglais) : <https://www.keller-na.com/news/keller-acquires-gkm> ♦



Cyclo-Golf de l'ACRGTO

Le mardi 19 juillet au Mirage de Terrebonne

Inscriptions en cours. Places limitées! Visitez le site web de l'ACRGTO.

Convention collective 2021-2025 imprimée

Les conventions collectives 2021-2025 pour le secteur génie civil et voirie ne sont pas disponibles en versions imprimées pour le moment. Quelques mois devraient s'écouler avant leur disponibilité. Un formulaire de pré-commande est offert sur le site Internet de l'ACRGTO.

Perfectionnement de la main-d'oeuvre en entreprise

Vous désirez que vos travailleurs se perfectionnent, développent des compétences ou, simplement, mettent à jour leurs connaissances?

Contactez l'ACRGTO.

Jean-Marc Jacob, conseiller en formation à l'ACRGTO
418 529-2949 ou
1 800 463-4672
jmjacob@acrgtq.qc.ca

RÉALISER UN PROJET PLUS GRAND QUE SOI, EN TRAVAILLANT EN ÉQUIPE, Y'A DE QUOI ÊTRE FIER.

ENCOURAGER SES EMPLOYÉS À SE FORMER, ÇA AUSSI ÇA REND FIER.



FOR MDT 2018
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION
**FIERS
ET COMPÉTENTS**.COM